
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du conseil d'administration****SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026****L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE QUATORZE OCTOBRE,**

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 6 octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Marie de TOURNEMIRE, Marina CHUPIN, Augustine YECKE, Angelo TOCCO, Benjamin BRIAND-BOUCHER, Cécile ALLEMAN, Charles de MONTFERRAND, Bruno LECLERC, Claudie LEMOINE, Anne-Marie POTOT, Stéphanie RUAU

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Marie-Scholastique BOULDOIRES, Céline VERON, Benoît AKKAOUI, Stéphanie LETELLIER

OBJET : Angers Seniors Animation - Tarifs des activités prévention santé proposées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2027

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Le CCAS d'Angers déploie une action volontariste et fournie de prévention à destination des seniors angevins, notamment par le biais de son service Angers Seniors Animation. Ils retrouvent chaque mois dans la revue Bords de Maine plus d'une centaine de propositions mêlant des dimensions de lien social, de santé, de culture, de bien-être physique et mentale, etc...

Cette offre permet à plus de 4 300 seniors de bénéficier de près de 43 500 participations sur des actions concourant à ralentir leur perte d'autonomie et à mieux vivre à domicile.

Les fragilités des participants peuvent être sociales, financières, physiques ou psychiques. Pour favoriser au maximum l'accessibilité à l'offre de prévention santé, 50 % des activités sont gratuites. Pour les activités désignées payantes, le tarif est défini selon le coût du service rendu et la jauge prévisionnelle des seniors.

En 2027, l'accent est porté sur l'accessibilité financière. En effet, pour rendre accessible les activités aux seniors/aux couples les plus vulnérables financièrement, le seuil d'accessibilité au tarif réduit est réévalué à la hausse. Il augmente de 706 € (tarification carte Partenaires jusqu'en 2026) à 811 € (minimum vieillesse ASPA pour un couple)

Une déduction de 50 % du tarif habitant Angers s'applique donc aux seniors angevins détenteurs de la carte Partenaires ou pouvant justifier d'un quotient familial (caisse d'allocations familiales ou mutualité sociale agricole ou attestation délivrée par le CCAS) inférieur ou égal à 811 € lors de l'inscription.

Dans cette continuité, pour l'aide aux déplacements, un tarif réduit est créé pour les transports du domicile au lieu d'animation avec un maintien du tarif de base de 2026 et un nouveau tarif « normal » habitant Angers pour les seniors ayant un quotient familial supérieur à 811 €. Les critères d'attribution actuels de transports : (minimum 1 critère) :

- Être détenteur de la carte d'invalidité,
- Ne pas être en capacité de se déplacer en transport en commun, en voiture, à vélo, etc.,
- Être en perte d'autonomie (besoin d'aide à l'inscription, au paiement, à la gestion de l'agenda),
- Habiter dans une résidence autonomie ou EHPAD.

Dans le cadre des grands événements et des sorties hors Angers, une légère augmentation s'applique aux formules spectacles et aux sorties dans le département pour tenir compte de l'inflation.

En conformité avec les orientations budgétaires fixées par les élus pour l'élaboration du Budget Primitif 2027, après avoir délibéré, le conseil d'administration à l'unanimité adopte les grilles tarifaires en annexe 1 et 2.

Christelle LARDEUX-COIFFARD
Présidente déléguée



Tarifs des activités prévention santé proposées du 1er janvier au 31 décembre 2027

DÉSIGNATION	Tarif habitant Angers		Tarif réduit habitant Angers (QF <= 811€)*		Tarif habitant hors Angers	
	2026	2027	2026	2027	2026	2027
Une animation mensuelle classique						
Une animation sans dépense	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Une animation avec prestation alimentaire ordinaire	2,00 €	2,00 €	1,00 €	1,00 €	3,00 €	3,00 €
Une animation avec prestation alimentaire améliorée ou Une visite guidée ou une conférence ou Une activité physique ou cognitive (à l'unité) ou Une animation avec achat de fournitures ou achat de matériel ou achat alimentaire ou Une animation avec SACEM ou Une animation avec prestataire en résidence autonomie ou un partenaire (hors festif)	4,00 €	4,00 €	2,00 €	2,00 €	6,00 €	6,00 €
Une animation avec achat de fournitures et prestation alimentaire ordinaire ou Une animation avec un prestataire de service	6,00 €	6,00 €	3,00 €	3,00 €	9,00 €	9,00 €
Une animation avec prestataire(s) et avec prestation alimentaire ordinaire ou Une sortie au cinéma	9,00 €	9,00 €	4,50 €	4,50 €	12,00 €	12,00 €
Une animation journée libre en train ou Une animation avec prestataire(s) et/ou avec une prestation alimentaire améliorée et/ou achat de fournitures	12,00 €	12,00 €	6,00 €	6,00 €	16,00 €	16,00 €
Une animation avec prestataire(s) et restauration collective	18,00 €	18,00 €	9,00 €	9,00 €	24,00 €	24,00 €
Une animation avec repas au restaurant ou Une animation avec prestataire(s) et transport collectif, sans repas	24,00 €	24,00 €	12,00 €	12,00 €	40,00 €	32,00 €
Une animation avec prestataire(s) et repas au restaurant ou avec un traiteur	30,00 €	30,00 €	15,00 €	15,00 €	40,00 €	40,00 €
Un repas dansant du réveillon de Noël ou du Nouvel An	34,00 €	34,00 €	17,00 €	17,00 €	46,00 €	46,00 €
Une animation avec prestataire(s) et transport collectif, avec repas au restaurant sur le département	46,00 €	48,00 €	23,00 €	24,00 €	62,00 €	64,00 €
Une animation avec prestataire(s) et transport collectif, avec repas au restaurant sur la région	58,00 €	58,00 €	29,00 €	29,00 €	78,00 €	78,00 €

Tarifs des activités prévention santé proposées du 1er janvier au 31 décembre 2027

DÉSIGNATION	Tarif habitant Angers		Tarif réduit habitant Angers (QF <= 811€)*		Tarif habitant hors Angers	
	2026	2027	2026	2027	2026	2027
Une animation mensuelle solidaire						
Une animation solidaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Une activité de l'offre culturelle et artistique de la Charte culture et solidarité			2,00 €	2,00 €		
Un grand évènement						
Une fête de printemps ou une fête de fin d'année : un spectacle et une prestation alimentaire améliorée	18,00 €	20,00 €	9,00 €	10,00 €	24,00 €	27,00 €
Une fête de fin d'année : un cocktail dinatoire dansant	30,00 €	30,00 €	15,00 €	15,00 €	40,00 €	40,00 €
Un transport accompagné du domicile d'un angevin au lieu de l'animation						
Un trajet transport du domicile d'un angevin au lieu de l'animation, aller ou retour	5,00 €	7,00 €		5,00 €		
Un forfait transport du domicile d'un angevin au lieu de l'animation, aller et retour	8,00 €	10,00 €		8,00 €		
Un forfait transport du domicile d'un angevin au lieu de l'animation, le dimanche ou jour férié, aller/retour	11,00 €	14,00 €		11,00 €		

* Une réduction de 50 % du tarif habitant Angers est appliquée au détenteur de la carte Partenaires ou à une personne habitant Angers pouvant justifier d'un **quotient familial** (caisse d'allocations familiales ou mutualité sociale agricole ou attestation délivrée par le CCAS) **inférieur ou égal à 811 €** lors de l'inscription.

Un enfant de moins de 18 ans bénéficie d'un tarif réduit de moins 50% du tarif habitant Angers.

Un résident d'une structure du CCAS d'Angers qui inscrit un proche à une animation bénéficie du tarif habitant Angers même si ce dernier habite hors Angers.

DÉSIGNATION DES GRATUITÉS APPLICABLES POUR LES ANIMATIONS	
Bénévoles	> gratuité aux bénévoles qui accompagnent les usagers à une animation et qui viennent en renfort de l'équipe professionnelle
	> gratuité aux formations qui leur sont destinées.
CCAS Angers	> gratuité destinée aux accompagnateurs professionnels du CCAS.
	> gratuité destinée aux invités du CCAS.